



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 11 août 2017

### OPERATION SECURITE MER INTER-SERVICES DU 11 AOUT 2017

Une opération « sécurité mer » s'est déroulée le 11 Août 2017 sur le littoral charentais. Sous la coordination de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la gendarmerie maritime, la gendarmerie nationale et les affaires maritimes se sont déployées sur quatre secteurs: l'île d'Aix, le pertuis d'Antioche, l'île de Ré et la baie de La Rochelle.

Au total, près de 70 contrôles ont été conduits donnant lieu à un 1 procès-verbal pour excès de vitesse dans un chenal et à 2 avertissements.

En cette période de pleine activité pour les sorties en mer, cette opération avait pour objectifs d'inciter activement les vacanciers au respect des règles de sécurité et de les sensibiliser à la nécessité de s'informer sur les conditions météorologiques avant de prendre la mer. L'attention des services de contrôle a principalement porté sur :

- la détection de tout comportement dangereux, et notamment les excès de vitesse. L'opération a permis de constater un bon comportement général des plaisanciers. Un procès-verbal a toutefois été dressé à un plaisancier sortant du port des minimes à La Rochelle à une vitesse bien supérieure aux 5 nœuds autorisés.

- la conformité du matériel de sécurité et le rappel de conseils de sécurité en mer tels que l'utilisation des vêtements de flottaison individuels (VFI), l'emport d'un moyen de communication : VHF ou téléphone portable dans une pochette étanche, la détention à bord de signaux pyrotechniques en cours de validité, la nécessité de prévenir un proche à terre de l'heure de son départ et de son heure estimée de retour.

Ainsi, la préfecture maritime de l'Atlantique, dans un communiqué du 10 août, a appelé à la vigilance les usagers de la mer et du littoral, indiquant que depuis le début de la période estivale, le CROSS Etel (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage), responsable de la coordination des missions de recherche et de sauvetage en mer, a engagé des moyens de secours maritimes et aériens pour de nombreuses interventions qui auraient pu être évitées. Incertitudes, fausses alertes, méconnaissance de l'environnement marin et expérience insuffisante sont les principales causes de ces interventions.

#### Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime  
Service Départemental de la Communication Interministérielle  
[pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

Yann TOUVERON - 05.46.27.43.05 - 06 87 70 52 35

Nathalie DORNAT - 05.46.27.43.25

Standard - 05.46.27.43.00 - [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

<https://twitter.com/prefet17>  
<https://www.facebook.com/Prefet17/>



A cet égard, cette opération a été l'occasion de rappeler aux plaisanciers le rôle primordial de la SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) et de ses bénévoles dans les opérations de sauvetage.

Le label Grande Cause Nationale 2017 « sauvetage en mer » lui a été décerné.

Plus d'informations sur la sécurité en mer sur le site des services de l'Etat : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/> rubrique Mer, Littoral et sécurité maritime.